

MOTION

Conférence des Présidents de section du Comité National

Objet : Les vœux d'affectation des candidats aux concours chercheurs

Les sections du Comité national ont constaté les difficultés que l'abandon de la mention des vœux d'affectation des candidats dans les dossiers de candidature aux concours chercheurs 2011 a fait peser sur l'organisation des concours, du fait du soin qu'elles apportent à éviter les conflits d'intérêts. En conséquence, la CPCN recommande que ces vœux d'affectation soient de nouveau mentionnés explicitement dans les dossiers, en rappelant au besoin que ces vœux ne sont qu'indicatifs et que la décision d'affectation relève de la direction générale du CNRS.

Motion adoptée le 07 octobre 2011

35 votants

Vote : 35 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataire(s) :

- M. Alain FUCHS, Président du CNRS
- M. Joël BERTRAND, Directeur général délégué à la science
- M. Xavier INGLEBERT, Directeur général délégué aux ressources
- Mesdames et Messieurs les Directeurs d'Instituts
- Monsieur le Président du Conseil scientifique du CNRS
- Messieurs les Présidents des Conseils scientifiques d'Instituts